

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**  
\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 3 AVRIL 2023**  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), François NOURRY (P. Mme BÖRNER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Assemblées et intercommunalité :

#### DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20230403\_1

Présents : 26

Annexe :

Livret des décisions

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée de la signature des actes suivants (cf. document joint) :



#### ■ GESTION DU DOMAINE COMMUNAL ET DU PATRIMOINE

5° conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

9° accepter dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

23° décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

#### ■ MISES EN CONCURRENCE DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC A CARACTERE COMMERCIAL :

- **2022SG-1 - MISE EN CONCURRENCE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LE SITE DE L'ANCIENNE DECHETTERIE** : mise en concurrence pour une occupation du domaine public communal, attribuée à la SAS JP Energie Environnement - 14280 SAINT-CONTEST - AOT de 37 ans / PDB 5 ans pour une redevance de 3000€/an + 1.5% du chiffre d'affaires. Avis d'attribution publié le 22/09/2022.
- **2022SG-AOT2 – « AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE DE LOCATION DE TROTTINETTES ELECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE »** : mise en concurrence pour une occupation du domaine public communal, attribuée à la SACA PONY - 49100 ANGERS - AOT de 1 an renouvelable 3 fois (jusque 31/07/2025) pour une redevance de 5000€/an sur la base de 50€/trottinette. Convention signée le 27/07/2022.
- **2022SG-AOT3 - « APPEL A PROJET EN VUE DE L'AMENAGEMENT, DE LA LOCATION ET DE L'EXPLOITATION D'UN BIEN FONCIER désigné CABANE DE LA PLAGE »** : appel à concurrence pour une occupation du domaine communal, attribuée à M. Philippe PIERRE – 14150 OUISTREHAM - pour un loyer de 6850€ la 1<sup>ère</sup> année (convention) et 4000€ les années suivantes (bail à construction proposé sur 20 ans).

#### ■ CONVENTIONS ET CONTRATS DE LOCATION, DROITS DE PLACE ET MISES A DISPOSITION :

Louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (locations, mises à disposition, ODP, payantes ou gratuites) ;

N°	DATE	TYPE	OBJET	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
C2023-03	31/01/2023	AOT DOM.PUBLIC	TRAMPOLINES DE LA PLAGE - AOTPL2	J-O BLIN- GUILLEMARD	11/02/2023	05/11/2023	R1410€
C2023-04	08/03/2023	AOT DOM.PUBLIC	HALLE AUX POISSONS	MARTIN Michel	01/01/2023	31/12/2023	450,00 €
C2023-05	08/03/2023	AOT DOM.PUBLIC	HALLE AUX POISSONS	SIMON Pascal	01/01/2023	31/12/2023	450,00 €
C2023-06	08/03/2023	AOT DOM.PUBLIC	HALLE AUX POISSONS	SIMON Pascal	01/01/2023	31-déc	450,00 €
C2023-07	08/03/2023	AOT DOM.PUBLIC	HALLE AUX POISSONS	SIMON Pascal	01/01/2023	31/12/2023	450,00 €
C2023-08	08/03/2023	AOT DOM.PUBLIC	HALLE AUX POISSONS	SIMON Pascal	01/01/2023	31/12/2023	450,00 €
C2023-09	08/03/2023	AOT DOM.PUBLIC	HALLE AUX POISSONS	PFISTER Samuel	01/01/2023	31/12/2023	450,00 €

## ■ ORGANISATION DES SERVICES – TARIFS ET REGIES

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, tous les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

7° régies comptables ;

N°	DATE	Délégation	TYPE	OBJET
D2023-07	02-mars	_2_tarifs	III-autres ODP/stationnements	TARIF 3.5 - STATIONNEMENT PAYANT

Les documents non joints à la convocation peuvent être consultés dans leur intégralité sur la plateforme <http://ouistreham.e-legalite.com> et/ou auprès du service émetteur, sur demande établie auprès de la Direction Générale des Services.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le - 7 AVR. 2023  
Certifiée exécutoire le